



# Les punitions corporelles et les enfants<sup>1</sup>

Joan Durrant et Ron Ensom

Une punition corporelle est un geste qui vise à causer un malaise physique ou une douleur pour mettre fin à un comportement d'un enfant. Par punition corporelle on entend fesser, gifler, frapper avec un instrument quelconque, exiger qu'un enfant demeure immobile ou dans une position inconfortable, le forcer à s'agenouiller sur des objets durs, déposer des substances infectées dans sa bouche, ainsi que tout autre moyen « de lui apprendre une leçon » par la force physique et la douleur.

Les tentatives visant à faire la distinction entre la punition corporelle et la violence physique n'ont pas été très fructueuses. En fait, la majorité des cas signalés et fondés de violence physique envers les enfants, sont des situations de punitions corporelles.<sup>2</sup>

## Combien de parents ont recours aux punitions corporelles avec leurs enfants?

On estime qu'entre 10 et 85 % des parents canadiens ont recours à ce type de punition. En raison des difficultés méthodologiques liées à l'obtention de rapports valables, il est fort probable que la majorité de ces données sous-estiment la fréquence réelle. La plupart des recherches ont démontré que, majoritairement, les parents ont eu recours à la punition corporelle, mais que peu d'entre eux considèrent cette méthode comme étant efficace ou nécessaire, la plupart la croyant même néfaste. La majorité des parents préféreraient résoudre les conflits et faire face à leurs frustrations de façon plus constructive.

## Quels enfants sont le plus à risque?

La plupart des recherches ont démontré que les enfants d'âge préscolaire sont le plus à risque d'être punis physiquement. Néanmoins, bon nombre d'enfants plus jeunes ou plus vieux sont aussi punis de cette façon. Par exemple, 49 % des parents québécois d'enfants âgés de deux ans ou moins affirment avoir eu, au cours de la dernière année, recours aux punitions corporelles.<sup>3</sup> De plus, l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants a démontré que dans 38 % des cas fondés de violence physique dont le but était la punition, les adolescents en étaient les victimes.<sup>2</sup>

## Quels parents sont le plus susceptibles d'utiliser la punition corporelle?

Les parents ayant été physiquement punis dans leur enfance, qui approuvent de cette méthode,

qui réagissent aux conflits parent-enfant de façon colérique, ainsi que ceux qui interprètent les transgressions des enfants comme étant intentionnées et sérieuses ont plus tendance à avoir recours aux punitions corporelles. La dépression chez les parents et le stress familial sont d'autres facteurs qui contribuent à l'utilisation de cette méthode de punition. Les résultats des recherches qui tentent de créer des liens entre le sexe du parent, son éducation, son âge ou son revenu et l'utilisation de punitions corporelles, amènent des conclusions contradictoires.

## Quels sont les risques liés aux punitions corporelles chez les enfants?

Les punitions corporelles engendrent bon nombre d'effets négatifs sur le développement de l'enfant :

- *Blessures corporelles* : plus les parents ont recours aux punitions corporelles, même minimales, plus ils ont tendance à infliger des comportements violents à leurs enfants.
- *Détérioration de la relation parent-enfant* : même à l'âge de deux ans, la punition corporelle amène les enfants à éviter leurs parents.
- *Santé mentale appauvrie* : la punition corporelle est liée à la dépression, la tristesse, l'anxiété et au désespoir chez les enfants.
- *Affaiblissement de l'intériorisation morale* : les enfants qui subissent des punitions corporelles ont moins tendance que les autres à résister à la tentation, et à démontrer de l'altruisme et de l'empathie.

- *Augmentation de l'agression* : les punitions corporelles augmentent les réactions agressives envers les pairs, la fratrie et les parents.
- *Comportements antisociaux* : la délinquance, l'intimidation, les mensonges et l'absence de remords augmentent à long terme chez les enfants physiquement punis.
- *Difficultés d'adaptation à la vie adulte* : la punition corporelle de l'enfance est liée, à l'âge adulte, à l'agression, aux comportements antisociaux et criminels, et à la violence familiale.
- *Tolérance accrue de la violence* : les adultes qui ont subi de graves punitions physiques dans leur enfance ont plus tendance à considérer les punitions sévères comme n'étant pas des mauvais traitements.

### Quelles sont des options efficaces et constructives pour gérer les conflits parents-enfants?

Un facteur primordial des habiletés parentales efficaces est l'obtention d'un équilibre entre les objectifs à court et à long terme. Un important objectif à long terme est d'apprendre aux enfants les habiletés de résolution de problèmes, de gestion de la colère, d'empathie et de communication efficace. Les choix des parents en matière de discipline sont d'importants modèles pour les enfants, puisqu'ils contribuent à leur montrer comment gérer leurs propres difficultés quotidiennes.

Quelques méthodes constructives pour orienter le comportement des enfants seraient :

- communiquer les attentes de façon claire;
- donner l'exemple du comportement approprié;
- reconnaître les comportements positifs;
- expliquer le pourquoi des règlements et des limites;
- surveiller les activités de l'enfant;
- planifier et préparer les situations difficiles;
- établir à l'avance les attentes et les limites;
- utiliser des conséquences équitables et logiques de façon constante, lorsque les règlements sont violés;
- respecter le besoin croissant d'autonomie chez l'enfant;
- écouter le point de vue de l'enfant;
- donner l'exemple en matière de résolution de conflits;
- apprendre des façons efficaces de communiquer avec les enfants;
- aider l'enfant à trouver des façons constructives de communiquer;
- apprendre à l'enfant l'équité, la justice et l'empathie;
- se renseigner davantage sur les stades normaux de développement de l'enfant;

- développer des compétences pour prévenir les conflits avant qu'ils se manifestent ou s'intensifient;
- reconnaître les déclencheurs de colère et mettre sur pied des stratégies pour les gérer.

Une liste exhaustive de ressources pour parents et aidants est fournie dans la *Déclaration conjointe sur les punitions corporelles aux enfants et aux adolescents*.<sup>1</sup>

### Conclusion

Un nombre impressionnant de recherches scientifiques démontrent que la punition corporelle pose un risque à la sécurité et au développement de l'enfant. Dans le but de réduire le recours à cette punition, les campagnes de sensibilisation du public doivent émettre un message clair et cohérent démontrant que la punition corporelle place les enfants à risque de sévices physiques et psychologiques. De plus, des programmes universels d'éducation et de soutien des parents doivent être mis en oeuvre pour augmenter les connaissances des Canadiens au sujet du développement de l'enfant et pour promouvoir des stratégies positives et constructives de socialisation des enfants.

- 1 Ce feuillet est tiré d'un rapport révisé par les pairs, Durrant, J.E., Ensom, R. et S. Wingert (2003). *Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents* (édition prépublication). Ottawa, ON, Canada : Coalition sur les punitions corporelles des enfants et des jeunes. Consultez ce document en ligne à : <http://www.cheo.on.ca/francais/1100.html>
- 2 Trocmé, N. et J.E. Durrant (2003). Physical punishment and the response of the Canadian child welfare system: Implications for legislative reform. *Journal of Social Welfare and Family Law*, 25(1), 39-56.
- 3 Clément, M.E., Bouchard, C., Jetté, M. et S. Laferrière, (2000). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec*. Québec, QC, Canada : Institut de la statistique du Québec.

Les feuillets d'information du CEPB sont produits et distribués par le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants visant à fournir un accès rapide à la recherche canadienne sur le bien-être et la protection des enfants.

**Référence suggérée** : Durrant, J. & Ensom, R. (2004). *Les punitions corporelles et les enfants*. Feuillet de CEPB #7F. Ottawa, ON, Canada : Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada.

*Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants (CEPB) est un des Centres d'excellence pour le bien-être des enfants subventionnés par Santé Canada. Le CEPB reçoit aussi des subventions des Instituts de recherche en santé du Canada et de Bell Canada. Les opinions exprimées ici ne traduisent pas nécessairement la politique officielle des bailleurs de fonds du CEPB.*



**Ce feuillet d'information peut être téléchargé à :**  
[www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets](http://www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets)

